



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 8 décembre 2022
(OR. en)

15456/22

CSDP/PSDC 838
CFSP/PESC 1627
COWEB 172
EUMC 425
BIH 16
PSC DEC 52

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ portant nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine et abrogeant la décision (PESC) 2022/59 (BiH/34/2020)

DÉCISION (PESC) 2022/... DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du ...

**portant nomination du commandant de la force de l'Union européenne
pour l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine
et abrogeant la décision (PESC) 2022/59 (BiH/34/2020)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu l'action commune 2004/570/PESC du Conseil du 12 juillet 2004 concernant l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine¹, et notamment son article 6, paragraphe 1,

¹ JO L 252 du 28.7.2004, p. 10.

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 6, paragraphe 1, de l'action commune 2004/570/PESC, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS) à prendre les décisions appropriées concernant la nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (opération ALTHEA) (ci-après dénommé "commandant de la force de l'UE").
- (2) Le 10 janvier 2022, le COPS a adopté la décision (PESC) 2022/59¹ portant nomination du général de division Anton WESSELY en tant que commandant de la force de l'UE.
- (3) Le 13 octobre 2022, les autorités militaires autrichiennes ont recommandé la nomination du général de division Helmut HABERMAYER pour succéder au général de division Anton WESSELY en tant que commandant de la force de l'UE à compter du 20 janvier 2023.
- (4) Le commandant de l'opération ALTHEA a appuyé la recommandation des autorités militaires autrichiennes.

¹ Décision (PESC) 2022/59 du Comité politique et de sécurité du 10 janvier 2022 portant nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine et abrogeant la décision (PESC) 2021/5 (BiH/32/2022) (JO L 10 du 17.1.2022, p. 77).

- (5) Le 24 novembre 2022, le Comité militaire de l'Union européenne a approuvé la recommandation des autorités militaires autrichiennes.
- (6) Il y a donc lieu d'abroger la décision (PESC) 2022/59.
- (7) Les 12 et 13 décembre 2002, le Conseil européen de Copenhague a adopté une déclaration aux termes de laquelle les arrangements dits "Berlin plus" et leur mise en œuvre ne seront applicables qu'aux États membres de l'Union qui sont membres de l'OTAN ou participent au programme du Partenariat pour la paix et qui ont, par voie de conséquence, conclu des accords de sécurité bilatéraux avec l'OTAN,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le général de division Helmut HABERMAYER est nommé commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (opération ALTHEA) à partir du 20 janvier 2023.

Article 2

La décision (PESC) 2022/59 est abrogée.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 20 janvier 2023.

Fait à ..., le

Par le Comité politique et de sécurité

La présidente
